



Semaine de 48 heures et congé compensatoire

Par **Julien**, le **13/07/2012** à **08:42**

Bonjour,

Sur une semaine, j'ai travaillé 48 heures.

J'ai été payé 48 heures.

Ma question :

Est-ce qu'en ayant été payé sur 48 heures, je perds mon jour de repos hebdomadaire ?

Est-ce qu'il y a, dans ce cas, un jour de congé compensatoire ?

En vous remerciant, je vous souhaite bonne journée.

Par **pat76**, le **13/07/2012** à **17:23**

Bonjour

Vous avez obligatoirement un jour de repos hebdomadaire, un salarié ne pouvant travailler plus de six jours de suite.

Si vos heures supplémentaires vous sont payées, l'employeur n'a pas l'obligation de vous donner un jour de repos compensateur.